

# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 6 avril 2023  
à 18 h 00 en la salle René Monnet

\*Sous réserve de sa validation par les membres présents du Conseil Municipal  
lors de la prochaine séance

Convocation du 31 mars 2023

## **Etaient présents :**

CARAPLIS Jacques  
CARRARA Julie  
CHRÉTIEN Claudine  
HÉLAS Jean-Louis  
LE COZ –BEY Françoise  
NOVO Riccardo  
ROUX Henry-Pierre

## **Etaient absents :**

BLANC Roger (Pouvoir à ROUX Henry-Pierre)  
MONNET Gautier (Pouvoir à LE COZ-BEY Françoise)  
POUCHOT ROUGE BLANC Georges (Pouvoir à CHRÉTIEN Claudine)  
RAVARY Martin (Pouvoir à CARAPLIS Jacques)

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, Monsieur Jacques CARAPLIS, conseiller municipal qui se propose pour assurer cette fonction est nommé secrétaire de séance.

## **PRÉAMBULE :**

### **Validation du Procès-Verbal précédent et décisions du maire :**

- Renouvellement du bail commercial du camping de Fontcouverte pour une durée de 9 ans à compter du 14 juin 2023.
- Location de l'ex-local des douanes à Madame Léa Beurel, stagiaire Natura 2000, pour la période du 19 mai au 8 juillet 2023.
- Signature d'une convention de servitude de surinondation sur fonds privé avec la Communauté de Communes du Briançonnais
- Signature d'un devis du service du patrimoine de la Ville de Briançon pour un cycle de 9 visites guidées gratuites pour le public sur le second semestre 2023, pour un montant de 1 504,98 €.
- Candidature à l'appel à projets « sites touristiques exemplaires » proposé par la Région.

La séance débute à 18 h 26.

## I – BUDGET

### I-1 - Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2022

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ces écritures.

#### Considérant :

- l'exactitude
- la sincérité
- la régularité des comptes de la commune.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée supplémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

#### Déclare :

- Que les comptes de gestion (dont résultats ci-après) dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	355 496,61		-183 435,65		172 060,96
Fonctionnement	384 287,68	21 000,00	85 095,22		448 382,90
<b>TOTAL I</b>	<b>739 784,29</b>	<b>21 000,00</b>	<b>-98 340,43</b>		<b>620 443,86</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
09304-EAU ASSAINISSEMENT NEVACHE -					
Investissement	46 978,28		-14 925,14		32 053,14
Fonctionnement	20 725,46	20 725,46	105 498,37		105 498,37
<b>Sous-Total</b>	<b>67 703,74</b>	<b>20 725,46</b>	<b>90 573,23</b>		<b>137 551,51</b>
09310-REM MECANIQUE - NEVACHE					
Investissement	21 539,32		-1 716,92		19 822,40

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
Fonctionnement	21 249,00	11 000,00	24 551,23		34 800,23
Sous-Total	42 788,32	11 000,00	22 834,31		54 622,63
09311-CAMPINGS - NEVACHE					
Investissement	117 527,27		-11 060,41		106 466,86
Fonctionnement	207 920,28	26 000,00	-51 108,82		130 811,46
Sous-Total	325 447,55	26 000,00	-62 169,23		237 278,32
09312-TRANSPORTS SCOLAIRES					
NEVACHE -					
Investissement	588,00		2 278,24		2 866,24
Fonctionnement	9 026,42		-4 484,87		4 541,55
Sous-Total	9 614,42		-2 206,63		7 407,79
TOTAL III	445 554,03	57 725,46	49 031,68		436 860,25
TOTAL I + II + III	1 185 338,32	78 725,46	-49 308,75		1 057 304,11

**Le Conseil Municipal a vu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix Pour,**

- Vote à l'unanimité les comptes de gestion 2022 ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

## **I-2 - Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2022**

Madame le Maire donne lecture des Comptes Administratifs.

Il ressort de cet exposé que la situation finale est la suivante :

### **I-2-1 - Compte administratif 2022 – M14 Budget Principal**

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	899 742,83 €
	Recettes	984 838,05 €
	Report année n-1	+363 287,68 €
	<b>Excédent fonctionnement</b>	<b>448 382,90 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	406 665,89 €
	Recettes	223 230,24 €
	Report année n-1	+355 496,61 €
	<b>Excédent investissement</b>	<b>172 060,96 €</b>
	<b>Résultat global</b>	<b>620 443,86 €</b>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré par 9 voix Pour,

- Adopte le compte administratif 2022 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

### **I-2-2 - Compte administratif 2022 – M4 Budget Annexe « Camping »**

<b>Section d'exploitation</b>	Dépenses	128 696,29 €
	Recettes	77 587,47 €
	Report année n-1	+181 920,28 €
	<b>Excédent exploitation</b>	<b>130 811,46 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	51 055,74 €
	Recettes	39 995,33 €

	Report année n-1	+117 527,27 €
	<b>Excédent investissement</b>	<b>106 466,86 €</b>
	<b>Résultat global</b>	<b>237 278,32 €</b>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **après en avoir délibéré par 9 voix Pour**,

- Adopte le compte administratif 2022 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

### **I-2-3 - Compte administratif 2022 – M49 Budget Annexe « Eau et Assainissement »**

<b>Section d'exploitation</b>	Dépenses	48 084,50 €
	Recettes	153 582,87 €
	Report année n-1	0 €
	<b>Excédent exploitation</b>	<b>105 498,37 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	55 152,54 €
	Recettes	40 227,40 €
	Report année n-1	+46 978,28 €
	<b>Excédent investissement</b>	<b>32 053,14 €</b>
	<b>Résultat global</b>	<b>137 551,51 €</b>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **après en avoir délibéré par 9 voix Pour**,

- Adopte le compte administratif 2022 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

### **I-2-4 - Compte administratif 2022 – M43 Budget Annexe « Remontées mécaniques »**

<b>Section d'exploitation</b>	Dépenses	28 807,59 €
	Recettes	53 358,82 €
	Report année n-1	+10 249 €
	<b>Excédent fonctionnement</b>	<b>34 800,23 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	67 085,24 €
	Recettes	65 368,32 €
	Report année n-1	21 539,32 €
	<b>Excédent investissement</b>	<b>19 822,40 €</b>
	<b>Résultat global</b>	<b>54 622,63 €</b>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **après en avoir délibéré par 9 voix Pour**,

- Adopte le compte administratif 2022 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

### **I-2-5 - Compte administratif 2022 – M43 Budget Annexe « Transport »**

<b>Section d'exploitation</b>	Dépenses	11 740,83 €
	Recettes	7 255,96 €
	Report année n-1	9 026,42 €
	<b>Excédent fonctionnement</b>	<b>4 541,55 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	3 211,50 €
	Recettes	5 489,74 €
	Report année n-1	588,00 €
	<b>Excédent investissement</b>	<b>2 866,24 €</b>
	<b>Résultat global</b>	<b>7 407,79 €</b>

Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et **après en avoir délibéré par 9 voix Pour**,

- Adopte le compte administratif 2022 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

### **I-3 - Fixation des taux d'imposition 2023**

Madame le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour 2023, notamment pour la taxe d'habitation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour**,

- Fixe les taux d'imposition comme suit :

Foncier bâti (TFB)	42,10 %
Foncier non bâti (TFNB)	55 %
Taxe d'habitation (hors résidence principale et logements vacants)	7,30 %

### **I-4 - Affectation des résultats 2022**

#### **I-4-1 - Affectation du résultat 2022 – M 14 « Budget principal »**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **448 382.90 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour**,

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>a. Résultat de l'exercice</b>	85 095.22 €
<b>b. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	0.00 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	363 287.68 €
<b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>	<b>448 382.90 €</b>
(si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>d. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	172 060.96 €
<b>e. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	35 116.16 €
<b>Besoin de financement = d. + e.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = c.</b>	<b>448 382.90 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en exploitation</b>	
EXCEDENT REPORTE : R 002	<b>448 382.90 €</b>
DEFICIT REPORTE : D 002	0.00 €

#### **I-4-2 - Affectation du résultat 2022 – M 4 « Camping »**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **130 811.46 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>a. Résultat de l'exercice</b>	-51 108.82 €
<b>b. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	0.00 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	181 920.28 €
<b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>	<b>130 811.46 €</b>
(si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>d. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	106 466.86 €
<b>e. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = d. + e.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = c.</b>	<b>130 811.46 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en exploitation</b>	
EXCEDENT REPORTE : R 002	<b>130 811.46 €</b>
DEFICIT REPORTE : D 002	0.00 €

### **I-4-3 - Affectation du résultat 2022 – M 49 « Eau »**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **105 498.37 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>a. Résultat de l'exercice</b>	105 498.37 €
<b>b. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	0.00 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	0.00 €
<b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>	<b>105 498.37 €</b>
(si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>d. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	32 053.14 €
<b>e. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-111 567.15 €
<b>Besoin de financement = d. + e.</b>	<b>-79 514.01 €</b>
<b>AFFECTATION = c.</b>	<b>105 498.37 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>79 514.01 €</b>
<b>Report en exploitation</b>	
EXCEDENT REPORTE : R 002	<b>25 984.36 €</b>
DEFICIT REPORTE : D 002	0.00 €

### **I-4-4 - Affectation du résultat 2022 – M 43 « Remontées mécaniques »**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **34 800.23 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>a. Résultat de l'exercice</b>	24 551.23 €
<b>b. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	0.00 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	10 249.00 €
<b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>	<b>34 800.23 €</b>
(si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>d. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	19 822.40 €
<b>e. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	-44 389.84 €

<b>Besoin de financement = d. + e.</b>	<b>-24 567.44 €</b>
<b>AFFECTATION = c.</b>	<b>34 800.23 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>24 567.44 €</b>
<b>Report en exploitation</b>	
EXCEDENT REPORTE : R 002	<b>10 232.79 €</b>
DEFICIT REPORTE : D 002	0.00 €

#### **I-4-5 - Affectation du résultat 2022 – M 43 « Transport scolaire »**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **4 541.55 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b><u>a.</u> Résultat de l'exercice</b>	<b>- 4 484.87 €</b>
<b><u>b.</u> Résultats antérieurs de l'exercice</b>	
D 002 du compte administratif (si déficit)	0.00 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	9 026.42 €
<b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>	<b>4 541.55 €</b>
(si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b><u>d.</u> Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	<b>2 866.24 €</b>
<b><u>e.</u> Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Besoin de financement = d. + e.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = c.</b>	<b>4 541.55 €</b>
<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>0.00€</b>
<b>Report en exploitation</b>	
EXCEDENT REPORTE : R 002 au budget principal	<b>4 541.55 €</b>
DEFICIT REPORTE : D 002	0.00 €

- Décide de reporter le solde d'exécution cumulé d'investissement, d'un montant de 2 866,24 euros, au budget principal à la ligne 001.

#### **I-5 - Fixation de la durée des amortissements**

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer certaines des durées d'amortissement comme suit :

**Budget Principal M 57 :**

<b>Biens amortissables</b>	<b>Articles d'acquisition</b>	<b>Proposition durée amortissement</b>
Frais d'études	203	5 ans



**Budget M 4 – Camping :**

<b>Biens amortissables</b>	<b>Articles d'acquisition</b>	<b>Proposition durée amortissement</b>
Frais d'études	2031	5 ans
Aménagement et agencements terrains nus	2121	20 ans
Aménagement et agencements autres terrains	2128	30 ans
Construction bâtiment	2131	50 ans
Installations générales - agencements aménagements des constructions	2135	15 ans
Outillage industriel	2155	3 ans
Installations, agencements, aménagements	2181	5 ans
Matériel de transport	2182	4 ans
Matériel informatique	2183	5 ans
Matériel de bureau	2184	5 ans
Petit matériel divers	2188	3 ans

**Budget M 49 – Eau :**

<b>Biens amortissables</b>	<b>Articles d'acquisition</b>	<b>Proposition durée amortissement</b>
Frais d'études	2031	5 ans
Réseau d'adduction d'eau	21531	50 ans
Outillage industriel	2155	3 ans

**Budget M 43 – Remontées Mécaniques :**

<b>Biens amortissables</b>	<b>Articles d'acquisition</b>	<b>Proposition durée amortissement</b>
Frais d'études	2031	5 ans
Aménagement et agencements terrains nus	2121	20 ans
Aménagement et agencements autres terrains	2128	30 ans
Construction bâtiment	2131	50 ans
Installations générales - agencements aménagements des constructions	2135	15 ans
Outillage industriel	2155	3 ans
Installations, agencements, aménagements	2181	5 ans
Matériel de transport	2182	10 ans
Matériel informatique	2183	5 ans

Matériel de bureau	2184	5 ans
Petit matériel divers	2188	3 ans

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour,**

- Valide les durées d'amortissement proposées

## **I-6 - Budgets primitifs 2023**

### **I-6-1 - Budget principal « M 57 »**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>1 443 935.95 €</b>
	011	Charges caractère général	847 181.51 €
	012	Charges personnel	436 000.00 €
	014	Atténuations produits	33 000.00 €
	042	Opérations Ordre	29 504.44 €
	65	Autres charges gestion courante	60 350.00 €
	66	Charges financières	7 300.00 €
	67	Charges exceptionnelles	500.00 €
	68	Dotations aux provisions	100.00 €
	023	Virement à la section d'investissement	30 000.00 €
	<b>Recettes</b>		<b>1 443 935.95 €</b>
	002 - Résultat de fonctionnement reporté (incluant transport scolaire)		452 924.45 €
	042	Opérations Ordre	3 211.50 €
	13	Atténuations charges	2 000.00 €
	70	Produits des services	208 074.00 €
	73	Impôts et Taxes	319 349.00 €
	74	Dotations et participations	289 177.00 €
75	Autres produits gestion courante	169 200.00 €	

<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>802 621.62 €</b>
	040	Opérations Ordre	3 211.50 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	35 161.88 €
	20	Immobilisations incorporelles	47 350.40 €
	<b>Total des opérations d'équipements incluant RAR et propositions nouvelles 2023</b>		<b>716 897.84 €</b>
	Nouvelles propositions budgétaires 2023 :		
	102	Pistes, sentiers divers	16 400.00 €
	123	Aménagement village	40 670.00 €
	133	Bâtiments communaux	35 000.00 €
	134	Acquisition matériel	31 000.00 €
	140	Aménagement vallée	85 500.00 €
	142	Eglises, chapelles, patrimoine religieux	173 308.00 €
	148	Refuge de Laval	10 000.00 €
	164	Currage torrent	120 000.00 €
	175	Aménagement Vallée Etroite	41 230.00 €
	180	PLU	13 080.00 €
	183	Natura 2000	20 000.00 €
	195	Eclairage public	5 000.00 €
	197	Alpages	24 700.00 €
		<i>RAR 2022 pour rappel</i>	<i>101 009.84 €</i>
	<b>Recettes</b>		<b>802 621.62 €</b>
	001 - Résultat d'investissement reporté (incluant transport scolaire)		174 927.20 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	30 000.00 €
	024	Produits des cessions	- €
	040	Opérations d'ordre	29 504.44 €
	10	Dotations fonds de réserve	96 952.79 €
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €
13	Subventions d'investissement	332 611.19 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 500.00 €	
	<i>RAR 2022 pour rappel</i>	<i>136 126.00 €</i>	

### **I-6-2 - Budget annexe « M 4 » Camping**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitres, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>216 111.46 €</b>
	011	Charges caractère général	97 040.07 €
	012	Charges personnel	50 000.00 €
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement 7,5%	16 208.00 €
	042	Opérations Ordre	22 263.39 €
	65	Autres charges gestion courante	100.00 €
	66	Charges financières	100.00 €
	67	Charges exceptionnelles	30 400.00 €
	<b>Recettes</b>		<b>216 111.46 €</b>
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		130 811.46 €
	70	Vente produits fabriqués, prestations	85 000.00 €
	75	Autres produits gestion courante	100.00 €
	77	Produits exceptionnels	200.00 €

Section d'investissement	Dépenses		131 730.25 €
	20	Immobilisations incorporelles	69 851.25 €
21	Immobilisations corporelles	44 000.00 €	
23	Immobilisations en cours	5 000.00 €	
45	Opérations pour compte de tiers	3 000.00 €	
020	Dépenses imprévues	9 879.00 €	
	Recettes	131 730.25 €	
	001 - Résultat d'investissement reporté	106 466.86 €	
45	Opérations pour compte de tiers	3 000.00 €	
040	Opérations d'ordre (amort)	22 263.39 €	

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30.000,00 € au budget principal M 57.

### **I-6-3 - Budget annexe « M 49 » Eau**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses		101 723.22 €
	011	Charges caractère général	78 509.90 €
022	Dépenses imprévues	7 629.00 €	
042	Opérations Ordre	12 109.32 €	
65	Autres charges gestion courante	3 200.00 €	
67	Charges exceptionnelles	200.00 €	
68	Dotations aux provisions	75.00 €	
	Recettes	101 723.22 €	
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	25 984.36 €	
042	Opérations d'ordre	2 349.54 €	
70	Vente produits fabriqués, prestations	72 499.55 €	
75	Autres produits de gestion courante	889.77 €	

Section d'investissement	Dépenses		342 249.87 €
	23	Immobilisations en cours	179 972.40 €
020	Dépenses imprévues	23 100.33 €	
040	Opérations d'ordre	2 349.54 €	
	<i>RAR 2022 pour rappel</i>	<i>136 827.60 €</i>	
	Recettes	342 249.87 €	
	001 - Résultat d'investissement reporté	32 053.14 €	
10	Dotations fonds de réserve	8 512.95 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	79 514.01 €	
13	Subventions d'investissement	184 800.00 €	
040	Opérations d'ordre (amort)	12 109.32 €	
	<i>RAR 2022 pour rappel</i>	<i>25 260.45 €</i>	

### **I-6-4 – Budget annexe « M 43 » Remontées mécaniques**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitres, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>42 055.89 €</b>
	011	Charges caractère général	9 913.00 €
	012	Charges personnel	21 000.00 €
	022	Dépenses imprévues	2 000.00 €
	042	Opérations Ordre	8 768.32 €
	65	Autres charges de gestion courante	20.00 €
	67	Charges exceptionnelles	354.57 €
	<b>Recettes</b>		<b>42 055.89 €</b>
	002 - Résultat de fonctionnement reporté		10 232.79 €
	70	Vente produits fabriqués, prestations	26 000.00 €
	75	Autres produits gestion courante	100.00 €
042	Opérations Ordre	5 723.10 €	

<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>		<b>113 158.16 €</b>
	21	Immobilisations corporelles	29 120.30 €
	23	Immobilisations en cours	25 438.92 €
	020	Dépenses imprévues	8 486.00 €
	040	Opérations Ordre	5 723.10 €
		RAR 2022 pour rappel	44 389.84 €
	<b>Recettes</b>		<b>113 158.16 €</b>
	001 - Résultat d'investissement reporté		19 822.40 €
	13	Subventions d'investissement	60 000.00 €
	106	Réserves	24 567.44 €
	040	Opérations d'ordre (amort)	8 768.32 €

### **I-7 - Mise en place de la fongibilité des crédits - décision du taux applicable**

**Vu** la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023.

**Vu** l'article L5217-10-6 du CGCT.

**Considérant** que la collectivité souhaite autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres.

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'État dans le département.

Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2023, les dépenses réelles de

fonctionnement se chiffrent à 1 384 431.51 €.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 799 410,12 €.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7,5 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : 103 832,36 €

-Dépenses réelles d'investissement : 59 955,75 €

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 11 voix Pour,**

- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget dont les plafonds sont précisés précédemment ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **II- PERSONNEL**

### **II-1 - Frais de mission – éléments complémentaires**

Madame le Maire demande à Madame Françoise LE COZ-BEY de présenter cette délibération.

Françoise LE COZ-BEY rappelle les délibérations du 28 juin et du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatives au remboursement des frais de mission.

Elle précise qu'il convient de compléter celles-ci en intégrant le barème de remboursement propre aux véhicules électriques et d'inclure la prise en charge des frais des stagiaires.

Pour plus de lisibilité, elle propose de reprendre l'ensemble des paragraphes en intégrant les mises à jour.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,  
VU le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006- 781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État

VU le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 modifié par le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales

VU l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les

taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781  
du 3 juillet 2006  
VU l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret  
n°2006-781 du 3 juillet 2006  
VU les crédits inscrits au budget,

ARTICLE 1 : En cas de déplacement pour les besoins de la commune à l'occasion d'une mission, d'une tournée, d'une formation ou d'intérim, l'agent, le stagiaire ou l'élu bénéficie de la prise en charge des frais de transport, ainsi que du remboursement forfaitaire des frais supplémentaires de repas et des frais d'hébergement.

ARTICLE 2 : En cas de présentation aux épreuves d'admissibilités ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisé par l'administration, hors de ses résidences administrative et familiale, l'agent peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport entre l'une de ses résidences et le lieu où se déroulent les épreuves.

Ces frais ne peuvent être pris en charge que pour un aller-retour par année civile, à l'exception de l'agent appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours après réussite des épreuves d'admissibilité.

ARTICLE 3 : Les déplacements sont remboursés sur la base du tarif d'un billet SNCF 2ème classe en vigueur au jour du déplacement ou sur indemnité kilométrique si la destination n'est pas dotée d'une gare SNCF. Sur autorisation du maire et quand l'intérêt le justifie, l'agent peut être autorisé à utiliser son véhicule personnel.

ARTICLE 4 : L'assemblée délibérante fixe le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement à 70 € et des frais de repas sur justificatif plafonnés à 17,50 €.

Le montant forfaitaire de remboursement des frais d'hébergement pour les personnes handicapées en situation de mobilité réduite est fixé à 120 €.

ARTICLE 5 : L'assemblée délibérante fixe le montant des indemnités kilométriques selon le barème en vigueur qui est à ce jour :

Barème véhicule thermique :

<b>Puissance fiscale du véhicule</b>	<b>Jusqu'à 2 000 km</b>	<b>de 2 001 km à 10 000 km</b>	<b>après 10 000 km</b>
5 cv et moins	d x 0.32 €	d x 0.40 €	d x 0.23 €
6 et 7 cv	d x 0.41 €	d x 0.51 €	d x 0.30 €
8 cv et plus	d x 0.45 €	d x 0.55 €	d x 0.32 €

Barème véhicule électrique :

<b>Puissance administrative (en CV)</b>	<b>Jusqu'à 5 000 km</b>	<b>De 5 001 à 20 000 km</b>	<b>Au-delà de 20 000 km</b>
3 CV et moins	$d \times 0,602$	$(d \times 0,360)$	$d \times 0,420$
4 CV	$d \times 0,690$	$(d \times 0,388)$	$d \times 0,464$
5 CV	$d \times 0,724$	$(d \times 0,407)$	$d \times 0,486$
6 CV	$d \times 0,757$	$(d \times 0,426)$	$d \times 0,510$
7 CV et plus	$d \times 0,793$	$(d \times 0,449)$	$d \times 0,535$

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour,**

- Approuve cet exposé et valide les montants de remboursement proposés.

### **III – TRAVAUX**

#### **III-1 – Travaux complémentaires télési de bois noir**

Madame le Maire indique que les travaux concernant la réhabilitation du télési de bois noir sont achevés et ont abouti à l'avis favorable du STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) à la poursuite de son exploitation le 06 janvier 2023.

Toutefois elle précise que le chantier de reconstruction a rencontré des imprévus, à savoir :

- L'impossibilité de faire passer des camions de béton sur les ponts en raison des tonnages, ce qui a donné lieu à un hélicoptage ;
- La remontée d'eau lors du chantier des fouilles pour fonder la dalle, ce qui a nécessité de renforcer et approfondir celle-ci ;
- L'absence de certaines pièces qui devaient être fournies par l'entreprise qui a vendu la gare motrice à la commune. A cet égard, elle précise que la commune va engager une action en justice contre cette entreprise pour défaut de conformité de la chose vendue, et vice caché.

Madame le Maire précise que ces imprévus ont donné lieu à une facturation supplémentaire de la part de l'entreprise TRAME, d'un montant de 19 620 € HT, soit 23 544 € TTC.

Elle présente le bilan financier final de cette opération :



Dépenses				Recettes	
Libellé	prestataire	Factures payées HT	Montant délibéré le 05/05/2022	Financement	Somme
<b>Maîtrise d'œuvre</b>					
Maîtrise d'œuvre	TIM	3 733.25 €	5 450.00 €		
<b>Travaux</b>					
Architecture électrique	Jacquard	26 746.30 €	26 746.30 €	Etat	59 946.08 €
Moteur électrique	Pistorello	1 465.05 €	1 465.05 €	Autofinancement commune dont prime d'assurance (27 037 €)	34 805.19 €
Structure gare motrice	TPC	8 000.00 €	8 000.00 €		
Génie civil	Trame	32 695.00 €	32 695.00 €		
Montaz Mautino GMM		24 963.14 €	25 180.00 €		
Transport de la gare	SABATIER	881.78 €	750.00 €		
<b>TOTAL HORS Maîtrise d'œuvre</b>		<b>94 751.27 €</b>	<b>94 836.35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>94 751.27 €</b>

Cette dépense supplémentaire, porte le montant total des travaux à 114 456,35 €.

En raison du dépassement du seuil des marchés publics, elle rappelle les articles 2194-2 et R. 2194-5 du Code de la commande publique qui prévoient ce dépassement s'il est issu de circonstances ou sujétions techniques imprévues

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour,**

- Approuve cet exposé et autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes.

### **III-2 – Travaux maçonnerie boulangerie**

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Louis HÉLAS de présenter cette délibération.

Mr Jean-Louis HÉLAS indique que le boulanger souhaite faire des travaux pour l'amélioration des conditions de travail de ses employés (WC et douche).

Celui-ci demande à la commune de participer à une partie de ces travaux. Plusieurs devis ont été demandés dont voici les propositions reçues :

- Entreprise Rapid'eau pour un montant de 6 280 € HT (TVA non applicable)
- Entreprise Sols of Dignity pour un montant de 6 300 € HT avec une TVA à 20%, soit 7 560 € TTC.

En raison de la faible différence de montant de devis sur le montant HT et que l'entreprise Sols of Dignity choisie par le boulanger pour faire les travaux complémentaires, Mr. HÉLAS propose de choisir celle-ci pour réaliser les travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour et 1 voix Contre (M. POUCHOT ROUGE BLANC Georges qui indique que ce type**

de commerce a l'œil bienveillant des financeurs d'état, et il lui semble qu'avant de continuer à investir par petits bouts sur ce bâtiment, il est impératif de faire un point de l'ensemble des besoins pour avoir une vue claire des investissements à prévoir et des subventions à rechercher.

- Approuve cet exposé ;
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT	%
Travaux	6 300 €	CCB - FSST	1 890 €	30 %
		Autofinancement	4 410 €	70 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 300 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 300 €</b>	<b>100 %</b>

- Autorise Madame le Maire à mandater les sommes correspondantes et à déposer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Briançonnais au titre du FSST.

#### **IV – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **IV-1 - Convention sentiers**

Madame le Maire demande à M. Jacques CARAPLIS de présenter cette délibération.

M. Jacques CARAPLIS rappelle la délibération du 21 août 2020.

Il précise qu'il convient de poursuivre les travaux sur les sentiers et que le CPIE propose de réaliser des journées de travaux pour un montant maximal de 15.000 € en 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix Pour,**

- Approuve cet exposé et le tarif proposé ;
- Autorise Madame le Maire à passer commande auprès du CPIE et à signer tous documents ;
- Autorise Madame le Maire à mandater la somme correspondante sur l'opération 102.

##### **IV-2 - Etat d'assiette coupe de bois ONF**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Pascal FRBEZAR de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

En cas d'accord avec les propositions de l'ONF :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après ;
- Demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après ;
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;

## ETAT D'ASSIETTE :

↳ Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface (ha)	Aménagé oui/non	Régulée / Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination prévisionnelle	
									Délivrance (m <sup>3</sup> )	Vente (m <sup>3</sup> )
54_i	IRR	512	12.80	Oui	Régulée	2024	2024		512	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de délivrance des bois d'affouage : après façonnage

Ventes de bois aux particuliers :

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2024, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur ROUX Henry-Pierre assistera au(x) martelage(s) de la parcelle n° 54.

### IV-3 - CLECT culture

Madame le Maire donne les éléments de contexte suivants :

Par délibération du n°2021-52 du 18 mai 2022 les statuts de la CCB ont évolué et intégré au titre de la cohésion sociale par la culture, l'aménagement, la gestion et l'entretien de la Médiathèque et du Centre d'Art Contemporain.

Depuis le 1er janvier 2022, la CCB assure la gestion de ces équipements déclarés d'intérêt communautaire qui sont localisés sur le territoire de la Ville de Briançon et qui étaient gérés par la Mairie de la Ville de Briançon.

Après s'être réunis les 26/09/2022 et 17/11/2022, les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées ont évalué et approuvé le montant des charges et des produits transférés à la communauté de communes du Briançonnais.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies CIV du code général des Impôts, un rapport de la commission a été rédigé.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier aliéna du II de l'article L 5211-5 du code général des collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix Pour,**

- Adopte le rapport CLECT « culture »

La séance se termine à 20 h 07.

<sup>1</sup>Nature de la coupe : AMEL amélioration ; RE ensemencement ; RS secondaire ; RD définitive ; RGN régénération indifférenciée ; RA rase ; IRR irrégulière ; SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RPQ régénération par parquets ; TB taillis en balivage ou en furetage ; TS taillis ; AS sanitaire, EMC ouverture de cloisonnements ; EM emprise.

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF